



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE SAINTE-ANNE

COMPTE-RENDU

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU

VENDREDI 25 MARS 2022

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation.-

Le 18 mars 2022.-

Les convocations ont été adressées, individuellement aux membres du conseil municipal de Sainte-Anne, à l'effet de tenir une réunion ordinaire le vendredi 25 mars 2022 à seize heures, en mairie, salle des délibérations.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du mercredi 16 février 2022 ;
2. Installation d'un nouveau conseiller municipal ;
3. Petites Villes de Demain (PVD)- Financement d'une solution numérique dédiée au commerce de proximité ;
4. Réhabilitation des chaussées communales.- Approbation du plan de financement ;
5. Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)- exercice 2022- Réhabilitation de l'Hôtel de ville de Sainte-Anne ;
6. Acquisition de matériels d'enlèvement et d'épandage et installation de barrages contre les sargasses ;
7. Déploiement de corbeilles de propreté de tri sélectif double flux hors foyers dans les espaces publics de la commune de Sainte-Anne.

REUNION DU VENDREDI 25 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq du mois de mars, à seize heures et quarante-cinq minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-ANNE, s'est réuni en mairie, sous la présidence Monsieur Christian BAPTISTE, maire.

Il a été procédé conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination de Monsieur Fabrice DURO en tant que secrétaire de séance.

Monsieur Miguel TROUPE est arrivé au cours de l'examen de l'affaire numéro 7.

Présents 20 :

M. Christian BAPTISTE, Mme Lydia FARO épouse COURIOL, M. Yves QUIQUEREZ, M. Francs BAPTISTE, M. Patrick SOLVET, Mme Eddie MIXTUR, M. Marcel KANDASSAMY, M. Georges NARDIN, M. Hugues CHATEAUBON, Mme Nicole BAZZOLI, M. Lucien GALVANI, Mme Maude GEOFFROY, M. Georges COUPE DE K/MARTIN, M. Eric LATCHOUMANIN, Mme Valérie HUGUES, Mme Mariane GRANDISSON, M. Fabrice DURO, M. Miguel TROUPE, M. Daniel BOUCAUD, Mme Jeannette COURIOL.

Représentés 10 : Mme Sylvia LAPTES (représentée par Lydia FARO épouse COURIOL), Mme Olivia RAMOUTAR-BADAL (représentée par M. Eric LATCHOUMANIN), Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE (représentée par M. Hugues CHATEAUBON), Mme Marie-Anièce MANNE (représentée par M. Marcel KANDASSAMY), Mme Evelyne VACHER (représentée par Mme Nicole BAZZOLI), Mme Marie-Louise ANDRE-LUBIN (représentée par le maire), Mme Dalila MARIE-JOSEPH (représentée par M. Francs BAPTISTE), Mme Liliane MALACQUIS (représentée par M. Lucien GALVANI),

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Bruno DESIREE (représenté par Mme Mariane GRANDISSON), M. Patrick GALAS (représenté par Mme Jeannette COURIOL).

Excusés 02 : Mme Nicole SINIVASSIN, M. Jacques KANCEL.

Absents 03: M. Alain CUIRASSIER, Mme Ketty COURIOL-LOMBION, M. Sébastien GAUTHIER.

L'ordre du jour est voté à l'unanimité.

Le procès-verbal en date du mercredi 16 février 2022 est adopté **à la majorité : monsieur Patrick GALAS (représenté par madame Jeannette COURIOL) et madame Jeannette COURIOL se sont abstenus.**

1^{ère} délibération.- Installation d'un nouveau conseiller municipal

Le conseil municipal ;

Vu l'article L2121-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 270 du Code Electoral ;

Vu la lettre de démission de la fonction de conseiller municipal de Monsieur Joé SOUBARAPA reçue en mairie le 04 mars 2022 ;

Considérant que le Préfet de la Région Guadeloupe a été informé de cette démission par courrier du maire en date du 07 mars 2022 ;

Considérant que Monsieur Daniel BOUCAUD, venant sur la liste « Sainte-Anne, Toujours Avec Vous ! », est appelé à remplacer Monsieur Joé SOUBARAPA ;

Considérant l'acceptation de Monsieur Daniel BOUCAUD pour cette fonction par courrier en date du 09 mars 2022 ;

DECIDE :

DE PRENDRE ACTE :

- de la démission de Monsieur Joé SOUBARAPA du conseil municipal,
- de l'installation de Monsieur Daniel BOUCAUD en tant que conseiller municipal,
- de la modification ainsi qu'il suit du tableau du conseil municipal :

	Nom et Prénom	Fonction
1.	M. Christian BAPTISTE	Maire
2.	Mme Lydia FARO épouse COURIOL	1 ^{ère} adjointe
3.	M. Yves QUIQUEREZ	2 ^{ème} adjoint
4.	Mme Sylvia LAPTES	3 ^{ème} adjointe
5.	M. Francs BAPTISTE	4 ^{ème} adjoint
6.	Mme Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL	5 ^{ème} adjointe
7.	M. Patrick SOLVET	6 ^{ème} adjoint
8.	Mme Eddie LOIAL épouse MIXTUR	7 ^{ème} adjointe
9.	M. Marcel KANDASSAMY	8 ^{ème} adjoint

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

10.	Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE	9 ^{ème} adjointe
11.	M. Georges NARDIN	10 ^{ème} adjoint
12.	Mme Marie-Anièce MANNE	11 ^{ème} adjointe
13.	M. Hugues CHATEAUBON	12 ^{ème} adjoint
14.	Mme Evelyne CHERAL épouse VACHER	13 ^{ème} adjointe
15.	Mme Nicole BAZZOLI	Conseillère municipale
16.	M. Lucien GALVANI	Conseiller municipal
17.	Mme Marie-Louise ANDRE-LUBIN	Conseillère municipale
18.	Mme Dalila MARIE-JOSEPH	Conseillère municipale
19.	Mme Maude GEOFFROY	Conseillère municipale
20.	Mme Liliane MALACQUIS	Conseillère municipale
21.	M. Georges COUPPE DE K/MARTIN	Conseiller municipal
22.	M. Eric LATCHOUMANIN	Conseiller municipal
23.	Mme Valérie HUGUES	Conseillère municipale
24.	Mme Mariane GRANDISSON	Conseillère municipale
25.	M. Fabrice DURO	Conseiller municipal
26.	M. Bruno DESIREE	Conseiller municipal
27.	M. Miguel TROUPE	Conseiller municipal
28.	M. Daniel BOUCAUD	Conseiller municipal
29.	M. Alain CUIRASSIER	Conseiller municipal
30.	Mme Nicole SOLVAR épouse SINIVASSIN	Conseillère municipale
31.	M. Patrick GALAS	Conseiller municipal
32.	Mme Jeannette COURIOL	Conseillère municipale
33.	M. Jacques KANCEL	Conseiller municipal
34.	Mme Kitty COURIOL LOMBION	Conseillère municipale
35.	M. Sébastien GAUTHIER	Conseiller municipal

DE DESIGNER Monsieur Daniel BOUCAUD au :

- Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) en tant que membre suppléant ;
- Conseil d'administration de la SPL SAINTE ANNE 2.0 ;
- Conseil d'administration du collège RAME DECORBIN de Douville en tant que membre suppléant ;
- Conseil d'école de l'école Richard PIERROT de Chateaubrun ;
- Conseil de quartier de l'Ouest.

DE DONNER tout pouvoir au maire pour l'exécution de cette délibération.

2^{ème} délibération.- Petites Villes de Demain (PVD)- Financement d'une solution numérique dédiée au commerce de proximité

Le Conseil municipal ;

Où l'exposé du maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » en date du 21 juin 2021 ;

Considérant la nécessité de relancer le commerce de proximité en s'appuyant sur une solution numérique ;

A l'unanimité ;

DECIDE :

Article 1 : D'autoriser le maire à solliciter la subvention au titre du plan de relance commerce auprès de la Banque des Territoires pour l'acquisition et la mise en service d'une application numérique dédiée au commerce de proximité.

Article 2 : D'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation de cette demande.

Article 3 : De charger le maire de l'exécution la présente délibération qui sera transmise au Sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre.

3^{ème} délibération.- Réhabilitation des chaussées communales.- Approbation du plan de financement

Le conseil municipal ;

Où l'exposé du maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'appel à projet Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ;

Considérant l'enjeu de sécurité que représente la remise en état du réseau routier communal ;

A la majorité : Monsieur Patrick GALAS (représenté par madame Jeannette COURIOL) et Madame Jeannette COURIOL se sont abstenus ;

DECIDE :

Article 1 : D'autoriser le maire à solliciter la subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) conformément au plan de financement ci-dessous :

Dépense (HT)		Recettes (HT)	
Intitulé de l'opération	Montant	Commune (47,23%)	
Réhabilitation chaussées communales	947 376,38 €	DETR (52,77%)	499 929,98 €
Total	947 376,38 €	Total	947 375,38 €

Article 2 : D'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation de cette demande.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Article 3 : De charger le maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise au Sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre.

4^{ème} délibération.- Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)-exercice 2022- Réhabilitation de l'Hôtel de ville de Sainte-Anne

Le conseil municipal ;

Où l'exposé du maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu le Code de la Construction et de l'habitation ;

Vu l'appel à projets au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'année 2022 ;

Considérant que l'inspection de l'Hôtel de ville de Sainte-Anne révèle des désordres pouvant mettre en danger la sécurité des occupants ;

Considérant la nécessité d'engager des travaux de réhabilitation pour garantir la durabilité de cet équipement public ;

Considérant qu'afin de respecter la capacité financière de la collectivité, la réalisation des travaux sera conduite suivant une programmation pluriannuelle par tranches avec en priorité des travaux de toiture ;

A la majorité : Monsieur Patrick GALAS (représenté par Madame Jeannette COURIOL) et Madame Jeannette COURIOL se sont abstenus ;

DECIDE :

- D'adopter l'opération de réhabilitation de l'hôtel de ville de Sainte-Anne pour un montant de la tranche opérationnelle 1 de 650 369,00 € HT.
- D'approuver comme suit le plan de financement du projet et le recours à la Dotation de soutien à l'investissement local pour un montant de 520 295,20 € HT représentant 80 % du coût total.

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
Subvention DSIL	520 295,20 €	80 %
Autofinancement	130 073,80 €	20 %
TOTAL	650 369,00 €	100 %

- D'autoriser le maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

5^{ème} délibération.- Acquisition de matériels d'enlèvement et d'épandage et installation de barrages contre les sargasses

Le conseil municipal ;

Où l'exposé du maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'appel à projets au titre de la dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) 2022 ;

Considérant la nécessité de poursuivre l'acquisition du matériel suffisant afin d'apporter des solutions adéquates à la gestion des sargasses ;

Après en avoir délibéré ;

A la majorité : Monsieur Patrick GALAS (représenté par Madame Jeannette COURIOL) et Madame Jeannette COURIOL se sont abstenus ;

DECIDE :

Article 1 : d'approuver l'acquisition du matériel supplémentaire sargasse et solliciter les aides afférentes.

Article 2 : d'approuver le plan de financement comme suit :

Dépenses Hors Taxes	Participation en %	Montants en €	Prévision 2022	Prévision 2023
<i>Tracteur</i>		<i>105 800</i>	<i>105 800</i>	<i>0</i>
<i>Tapis</i>		<i>120 000</i>	<i>120 000</i>	<i>0</i>
<i>Barrages</i>		<i>666 174,33</i>	<i>327 000</i>	<i>339 174,33</i>
TOTAL DEPENSES		891 974,33	552 800	339 174,33
Recette Hors Taxes	Participation en %	Montants en €		
DETR	80 %	713 579,46	442 240	271 339,46
Autofinancement	20 %	178 394,87	110 560	67 834,87
TOTAL RECETTES		891 974,33	552 800	339 174,33

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

6^{ème} délibération.- Déploiement de corbeilles de propreté de tri sélectif double flux hors foyers dans les espaces publics de la commune de Sainte-Anne

Le conseil municipal ;

Où l'exposé du maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'aide de l'ADEME dans le cadre de la mesure « déploiement du tri sélectif hors foyers » ;

Considérant les aides de financement octroyées par la Région Guadeloupe dans le domaine de l'Aménagement entre autre ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité ;

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la candidature de la ville à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ADEME et solliciter les aides afférentes ainsi que celles de la Région Guadeloupe.

Article 2 : D'approuver le plan de financement comme ci-après :

Dépenses Hors Taxes	Participation en %	Montants en €
Coût de l'opération	100 %	176 292,14
Dépenses éligibles - AMI ADEME		165 977,33
TOTAL DEPENSES		176 292,14
Recette Hors Taxes	Participation en %	Montants en €
Région	31,20 %	55 000,00
ADEME - AMI déploiement du tri sélectif hors foyers	47,07 %	82 988,67
Autofinancement	21,73 %	38 303,47
TOTAL RECETTES		176 292,14

Article 3 : D'autoriser le maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire remercie les membres du conseil municipal.

La séance est levée à 17h42.

Le Maire,

Christian BAPTISTE
